

**Contribution du groupe Écologie, Solidarité, Citoyenneté de Saint-Egrève au débat portant sur le projet de PADD de Grenoble Alpes Métropole relatif au futur PLUI.**

**Introduction**

En préambule, nous souhaitons vous dire, à vous, qui assistez depuis un moment à ce débat sur le PADD métropolitain, que le document support a été mis à disposition de l'ensemble de nos sympathisants à qui nous avons demandé de réagir et de donner leurs avis.

L'objectif de cette démarche est de faire participer à notre échelle un maximum de concitoyens et de donner l'avis du groupe Écologie, Solidarité, Citoyenneté qui ne soit pas l'avis de deux ou trois personnes, mais bien celui de l'ensemble des citoyens que nous représentons, depuis la dernière élection municipale.

D'abord, toujours en introduction de notre intervention, nous pensons que l'enjeu de ce projet de PADD est très important, voire déterminant. En effet, c'est la réalisation et la concrétisation d'une véritable feuille de route pour cette toute jeune Métropole et pour notre commune, pour les prochaines années et décennies. Cette feuille de route est en train de s'écrire à travers ce document proposé au débat et nous souhaitons bien y participer.

Après le Grenelle de l'environnement, l'accord international sur le climat tout juste voté et, grâce d'abord aux nombreux visionnaires et militants éclairés, précurseurs, défricheurs, comme René Dumont dès 1974 et tant d'autres, nous avons dans nos mains, un document d'orientations générales d'Aménagement et de Développement Durable du territoire qui se doit de prendre enfin en compte la finitude de notre terre, l'étroitesse de ce territoire bordé de massifs et d'en tirer les conséquences.

**Par conséquent ce PADD nous satisfait-il ? Est-il complet et permettra-t-il une transcription réglementaire et juridique à la hauteur de ses ambitions pour améliorer la qualité de vie du plus grand nombre avec les contraintes précitées ?**

Pour répondre à cette question essentielle, nous allons vous faire part de nos remarques sur ce projet de PADD :

- Premièrement, en donnant notre avis en tant qu'habitants d'une nouvelle collectivité territoriale élargie et en devenir : Grenoble Alpes Métropole
- Et dans un second temps, nous donnerons notre avis à l'échelle de Saint-Egrève, qui reste encore l'échelle la plus familière et de cœur pour les habitants que nous sommes jusqu'au jour où la question de la fusion de certaines communes au sein même de cette métropole devra bien faire l'objet d'un autre débat.

**1/ Que dire de ce projet de PADD pour notre Métropole ?**

Nous allons aborder dans cette partie plusieurs points :

- Confronter les enjeux stratégiques choisis dans ce PADD ;

- Discuter de la question identitaire de cette nouvelle métropole ;
- Se poser la question de la justesse des orientations thématiques s'agissant de l'économie, des déplacements, de l'habitat avec l'enjeu de la cohésion sociale et de l'environnement.

#### **A/ D'abord, les enjeux stratégiques :**

Nous ne pouvons qu'approuver la définition des principaux enjeux stratégiques ici mentionnés, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et l'inscription de la transition énergétique nécessaire pour limiter la hausse des températures sous les 2 degrés, même si cela est déjà beaucoup trop ;
- Le soutien au dynamisme économique quand il s'inscrit au service de l'emploi et à son partage, en s'appuyant sur l'écosystème grenoblois ;
- Et le renforcement de la cohésion sociale territoriale par une intervention publique forte et volontaire, seul moyen véritable de « re-cimenter » notre société.

En somme, ce PADD a comme boussole première le développement durable avec son tryptique désormais connu : Environnement, Economie et Social. Forcément nous nous en réjouissons.

Maintenant, attardons-nous un peu sur l'identité de cette métropole car nous croyons que c'est essentiel pour durer et pour que les habitants se l'approprient.

#### **B/ Quelle est l'identité de cette Métropole ?**

Le projet de PADD est en quelque sorte l'acte fondateur de cette métropole naissante. Nous pensons qu'il est bon de rappeler que cette métropole à 49 communes est diverse et que sa naissance est le résultat d'un mariage entre une agglomération grenobloise pré existante relativement homogène de par sa continuité urbaine (l'Y grenoblois), et d'autre part des communes rurales, montagnardes aux spécificités bien singulières. Parmi elles, certaines d'ailleurs sont même parties prenantes du Parc Naturel de Chartreuse ou du Vercors, avec des projets de territoire propres.

Mais alors qu'est ce qui caractérise aujourd'hui l'Identité de la Métropole ?

En fait, d'abord, disons que ce projet de PADD est constitutivement un moyen de "faire identité" et à ce titre il doit absolument réussir et être partagé. D'où à notre échelle, la volonté de l'ouvrir à la concertation.

Ensuite, cela a bien été compris, plutôt que de risquer de casser les dynamiques territoriales des PNR voisins avec des communes ayant intégré la Métropole, le choix a été fait de privilégier une communauté de destin, une coopération avec ces PNR ou futur PNR pour partie en dehors de la Métropole mais avec un modèle de développement depuis longtemps dans la recherche des équilibres durables. C'est un pari audacieux qui pourra enrichir d'autant la Métropole mais aussi aider ces territoires.

Avec la volonté de la Métropole de coopérer au-delà de ses frontières en matière de transport, de tourisme, d'habitat avec les massifs voisins, elle se positionne ainsi ouverte vis à vis de l'extérieur, et comme une métropole-montagne potentiellement très attractive. Reste maintenant à la positionner aussi en interne comme la collectivité territoriale la plus à même de répondre aux attentes des

habitants en matière de mieux vivre. Pour cela, la Métropole doit aussi leur donner le pouvoir d'agir en les impliquant dans sa construction. Faire naître une identité commune, c'est aussi en passer par là.

Passons au troisième point de cette première partie en regardant de plus près les aspects thématiques de ce PADD en construction.

### **C/ L'économie, les déplacements, l'habitat avec la cohésion sociale, l'environnement**

Dans ce PADD transparaît la volonté de faire des différents espaces et quartiers de la Métropole jusqu'à présent segmentés dans leur usages, des lieux **multifonctionnels** quand cela est possible.

- **Le soutien à l'économie et à l'écosystème grenoblois** reposant sur le tryptique "université, recherche, industrie" est réaffirmé ainsi que la prise en compte de la nouvelle économie, de l'équilibre fragile entre l'attractivité des centres villes/bourgs avec leurs commerces de proximité et les grandes zones commerciales. Nous saluons également la prise en compte des impacts de la révolution numérique sur les activités économiques et les ajustements en matière d'organisation spatiale que cela va engendrer. De même que l'inscription de la Métropole comme une destination de tourisme, avec la structuration du tourisme d'affaires et d'agrément qui permettra d'avoir une vraie politique touristique attractive.

En cela, nous avons pu noter que le transport par câble est bien cité dans ce document. Ce projet s'il devait se réaliser devrait pour nous aussi intégrer une dimension touristique manquante aujourd'hui. Le câble pourrait participer de l'identité de la métropole-montagne. Réaliser un transport par câble entre Vercors et Chartreuse, à condition bien sûr de la démonstration faite par des études de son utilité pour le développement de la Métropole, pourrait représenter une offre touristique supplémentaire, voire complémentaire entre Vercors et Chartreuse.

Un mot sur l'agriculture, nous nous félicitons aussi de la pérennisation et de l'inscription en zones agricoles protégées de plusieurs grands secteurs comme le plateau de Champagnier, ou la zone agricole entre Sassenage et Noyarey tout en vous demandant d'inscrire et donc de nommer aussi la zone agricole entre le Fontanil et Voreppe (page 48) qui figure aussi comme zone agricole prioritaire dans le Scot au même titre que celles citées.

- **En matière de déplacements et de transport**, nous partageons l'idée d'une mobilité apaisée et la volonté de densifier prioritairement le cœur de la Métropole et en particulier les zones bien desservies par les transports existants ou prévus.

De même que nous encourageons les nouvelles orientations de vouloir investir plus encore dans ce que l'on appelle désormais les modes actifs de déplacements : la marche et le vélo pour celles et ceux qui le peuvent.

Pour le stationnement automobile, bien qu'encore impopulaire, oui il faut continuer à réduire le nombre de places de parkings dans les zones denses ne serait-ce que pour libérer de l'espace public pour d'autres usages.

De même, nous ne réglerons pas les embouteillages sans coopération avec les intercommunalités voisines avec qui nous devons travailler dans l'intérêt de tous.

- **En matière d'habitat et de cohésion sociale**, les objectifs de tendre vers un solde migratoire équilibré et de se donner les moyens de répondre à la demande de logements locatifs sociaux sont

pertinents tout comme l'affirmation d'une métropole Polycentrique avec un cœur de Métropole dotée d'une zone piétonne élargie correspondant à la taille de ce type d'agglomération. Le projet « cœur de métropole, cœur de ville » est un projet d'avenir qui ne pénalisera pas les commerces du centre-ville de Grenoble, bien au contraire. De même que nous approuvons dans les grandes lignes la volonté affichée de renforcer une centralité métropolitaine au sud autour de Grand Place, Alp'expo en associant les quartiers classés « politique de la ville ».

Nous relevons également la volonté de faire du renouvellement urbain une priorité et en particulier d'assurer l'évolution qualitative des tissus pavillonnaires. Nous reviendrons sur ce point dans notre seconde partie concernant Saint-Egrève.

D'autre part, beaucoup de choses sont encore mises en avant en matière d'habitat comme la réhabilitation du bâti existant ou le renouvellement du parc social : ces actions doivent être en effet prioritaires. De même que le rattrapage d'une bonne partie des communes de + de 3500 habitants ne remplissant pas les obligations de la loi Duflot en matière de logements sociaux doit s'opérer.

Pour terminer sur ce sous chapitre concernant l'habitat et la cohésion sociale, la Métropole à travers son projet de PADD veut s'appuyer sur des équipements publics existants ou nouveaux pour faire du lien social et " de la vie sociale". Encore une fois, comment ne pas partager cette vision ?

- **S'agissant de l'environnement**, l'accent est mis sur la préservation de la diversité des paysages et patrimoines, je cite "la protection des milieux naturels, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques." De même qu'il est fait référence à la valorisation des trames vertes et bleues, à la réduction des déchets à la source, au recyclage, à la transition énergétique etc...

Notons au moins la volonté de créer un grand espace naturel et récréatif du parc Paul Mistral au parc de l'île d'Amour en y intégrant **la boucle des Sablons** située à la Tronche et jusqu'alors non valorisée en tant que superbe espace vert métropolitain. Voici un bon exemple d'interpénétration de la nature jusqu'au cœur métropolitain à développer.

Enfin, s'agissant de l'environnement et des bonnes intentions qu'il faudra voir transformer dans le règlement du futur PLUI, citons juste cette phrase : "**Les zones humides, repérées pour leurs "services écologiques" avérés, seront préservées, y compris en milieu urbain**".

**Nous avons tout de même deux réserves sur ce projet de PADD en ce qui concerne les grandes orientations de la nouvelle Métropole.**

- Premièrement, si la réduction de la consommation d'espace est un objectif affiché de ce projet de PADD : "poursuivre son modèle sur un modèle de sobriété et d'économie d'espace" (page 20), entre 2005 et 2015, les espaces urbanisés ont augmenté de 465 hectares, soit comme c'est précisé, la surface d'une ville comme Eybens et dans le même temps ceux agricoles ont baissé de 567 hectares. Il faut donc bien stopper cela. L'extension encore possible de 200 hectares supplémentaires à consommer pour de futures installations d'entreprises dans des ZA, est encore trop importante même si la consommation d'espaces autorisés par le Scot sera dans ce PLUI finalement divisée par deux. Comme nous venons de l'écrire dans le dernier journal municipal, d'autres pistes doivent être creusées notamment pour une densification en hauteur de ces zones que devrait permettre ce nouveau PLUI.

- Deuxièmement, nous mettons un bémol aussi sur la volonté de renforcement de "l'organisation des branches nord-ouest et nord-est" de la Métropole. Historiquement, de par les barrières naturelles (Isère et Drac) et structurelles (ligne de train, autoroute) les échanges entre ces deux rives de l'Isère ont toujours été difficiles. Bien qu'il faille développer ces liens entre les deux rives de l'Isère, et le pont barrage y a déjà en partie participé tout comme peut-être le câble demain, Il reste cependant à démontrer en quoi le renforcement de ces liens entre les villes et quartiers de la branche Nord-ouest ou sud-est sont prioritaires par rapport aux renforcements d'autres liens avec d'autres territoires de la Métropole.

## 2/ Et Saint-Egrève dans tout cela ?

D'abord, franchement, à la première lecture de ce rapport, la commune de Saint-Egrève, qui, quand même est la sixième commune de la Métropole et la dixième du département en nombre d'habitants n'est que très peu citée dans ce projet de PADD par rapport à d'autres communes, si ce n'est à travers ses différentes zones d'activités, mais de manière incomplète.

On peut s'interroger sur le travail réalisé sur ce PADD s'agissant du territoire Nord-ouest et plus précisément concernant les enjeux à Saint-Egrève qui concerne tout autant la commune que la Métropole.

Ce qui est sûr, c'est que pour les saint-égrévois, et pour le reste des habitants, notre commune ne peut et ne doit pas être réduite aux seules zones d'activités économiques d'intérêt Métropolitain et au-delà.

L'un des exemples marquants de cette quasi absence de référence à Saint-Egrève dans ce projet de PADD se trouve page 26 dans le chapitre : "conforter l'organisation des branches " Nord-Ouest" et " Nord -Est" s'agissant des projets de développement urbanistique en cours et des liens inter quartiers. Aucune mention ne fait état de la commune et pourtant qui n'a pas un voisin à Saint-Egrève travaillant sur la presqu'île scientifique ? Le développement actuel de cette presqu'île n'est pas assez pensé en lien avec Saint-Egrève alors que les interactions sont fortes. De même, le lien conforté depuis par la colonne vertébrale qu'est le tram E entre le Nord de Grenoble et les communes du Fontanil, de SMLV et Saint-Egrève doit aussi figurer « noir sur blanc » dans ce PADD.

Les enjeux sont énormes et nous n'en citerons qu'un : la possibilité d'un futur redécoupage de la carte scolaire des collèges de la branche nord-ouest et du nord de Grenoble où certains collèges sont déjà quasi saturés alors que ce n'est pas le cas du collège Chartreuse qui pourrait en concertation avec tous les acteurs concernés accueillir un certain nombre de jeunes grenoblois des quartiers Esplanade, du Nord du boulevard Jean Jaurès ou demain de la Presqu'île avec le câble.

- Cependant, sur le fond, ce PADD acte le fait que **Saint-Egrève fait partie des communes dites "cœur de Métropole" avec des conséquences importantes et notables**, déjà visibles en matière d'évolution de l'urbanisation sur la commune. Ce projet de PADD fait état du besoin de faire du renouvellement urbain une nécessité tout en assurant l'évolution qualitative des zones pavillonnaires. Pour Saint-Egrève, ce point est crucial quand on sait que 60 % de l'habitat est constitué de maisons individuelles ou mitoyennes et nous serons vigilants dans la suite de l'élaboration du PLUi pour que l'évolution de certains quartiers se fasse bien comme c'est indiqué page 23 en prenant en compte « des spécificités des contextes urbains et « dans les principes d'aménagement maîtrisés et respectant une qualité du « vivre ensemble » ».

Par ailleurs, s'agissant de l'habitat et du renouvellement du tissu urbain, nous aimerions voir figurer le projet de l'Eco quartier de la gare car il n'est mentionné nulle part contrairement à d'autres projets équivalents.

- Ensuite, s'agissant des Zones d'activités (ZA), à la page 15, la zone Vence Eco parc n'est pas mentionnée alors même que cette ZA fait partie de la nouvelle génération des ZA de la Métropole et compte parmi les plus gros projets de nouvelles ZA. Même chose page 35 sur le chapitre concernant la résilience des ZA. Pourquoi d'ailleurs ne pas choisir un ou deux noms uniquement pour ces 4 zones d'activités désormais mitoyennes et dont il n'est pas dit que les habitants de la Métropole fassent bien la distinction entre la zone Cap des H ou Etamât ?

Nous partageons la nécessité d'une amélioration qualitative et donc paysagère de ces ZA tout comme la nécessité de créer de nouvelles liaisons douces entre ces ZA et les quartiers voisins.

Comme cela a été dit par la majorité municipale, nous ne pouvons que regretter la spécialisation inscrite dans ce PADD des ZA qualifiées page 42 «d'espaces dédiés aux activités de production et de logistique» et demandons un assouplissement de l'usage fonctionnel de ces zones qui accueillent déjà aujourd'hui d'autres activités notamment tertiaires comme le siège de l'ADMR à St-Martin Le Vinoux. Si oui, la Cluse de Voreppe, semble la plus à même d'accueillir ce type d'activité ne serait-ce que par son positionnement géographique, nous sommes cependant convaincus qu'une diversité d'activités, même tertiaires serait plus intéressante pour la Métropole sur ces secteurs et permettrait davantage de possibilité de mutation des enseignes.

Ensuite, nous nous réjouissons de la réaffirmation du rôle des gares comme éléments structurants de la Métropole. Pour celle de Saint-Egrève, il est temps de réfléchir à son optimisation, à sa revitalisation soit avec un déplacement au parking de Karben pour créer un vrai pôle multimodal absent de cette branche nord-ouest, soit en envisageant une réelle accélération de l'éco-quartier de la gare afin qu'un nombre plus important d'habitants puisse vivre à proximité immédiate. Dans tous les cas une inscription dans ce PADD d'un pôle multimodal dans ce secteur nous apparaît logique en lien aussi avec les autres modes de transports : Trans' Isère, bus et A 480.

- Page 66 il est fait référence à "Saint-Egrève" à propos de la future aire de grand passage qui doit être réalisée sur notre commune et celle du Fontanil non loin du pont barrage. Nous y sommes favorables même si encore une fois, le lieu identifié de pour cette aire n'est sûrement pas le meilleur endroit pour ces populations nomades qui comme tous citoyens français ou vivant sur le territoire, mériteraient aussi d'être plus proches des multiples services que peut offrir une ville. Nous demandons à la majorité actuelle de réfléchir à des actions de sensibilisation, d'éducation envers les saint-égrévois pour faire mieux connaître et accepter ces populations.

- Pour finir sur Saint-Egrève, parlons un peu de l'environnement et des "espaces verts en ville", de l'agriculture urbaine, voulus et revendiqués dans ce projet de PADD comme des éléments structurants du cœur de Métropole au même titre que d'autres projets d'aménagements urbains. Nous partageons une fois de plus cette vision d'inscrire ces deux éléments comme des aménagements futurs à intégrer dans notre PLUI.

Pour nous, Saint-Egrève se prête complètement à la mise en place et en valeur de trames vertes et bleues et doit expérimenter aussi l'agriculture en ville, sous la forme de jardins partagés peut être mais pourquoi pas en gardant un terrain agricole témoin de ce passé agricole pouvant accueillir une activité de maraîchage.

Enfin Saint-Egrève devrait bien évidemment renoncer à urbaniser nos parcs en ville comme le prône ce nouveau projet de PADD et chercher plutôt à valoriser le parc de Fiancey comme une véritable porte d'entrée du parc de Chartreuse accessible par beaucoup d'habitants de la Métropole par le tram E, le vélo ou à pied.

### **Conclusion :**

Nous pouvons donc nous satisfaire de ce projet de PADD qui reconnaît au final pleinement l'impact irréversible de l'Homme sur les ressources naturelles et sur le climat.

En d'autres termes, c'est une manière d'acter le fait que nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène. C'est-à-dire dans une ère où l'action de l'Homme a un impact direct sur l'environnement mondial, la perte de la biodiversité, le changement climatique, l'érosion des sols etc. Au nom de notre groupe et des habitants que nous représentons : nous nous en serions bien passés !

Mais maintenant, il faut agir en conséquence et vite ! Il faut, malgré le défi énorme de cette nouvelle ère, continuer à souhaiter et à vouloir le meilleur pour l'Homme et son environnement. Le futur PLUI est l'outil par excellence pour cela.

Alors oui, on trouve à peu près toutes les choses importantes qu'on souhaiterait y trouver pour des écologistes autant soucieux d'environnement, de justice sociale et de dynamisme économique : mise en avant de "l'écosystème économique Grenoblois" avec le soutien des nouvelles formes d'économie collaborative, circulaire, recyclage, circuits courts, le rééquilibrage du logement social, l'adaptation de la ville au réchauffement, la préservation des espaces agricoles et naturels, le renforcement du rail vers Lyon, du vélo partout, une trame V&B, la présence de l'eau en ville, de la biodiversité etc.

Mais comme pour le PADD du PLU de Saint-Egrève, vous pourrez compter sur notre groupe politique pour rester vigilant dans l'application concrète de ces belles orientations générales qui une fois confrontées à la dure réalité des projets urbanistiques et des finances ne s'avèrent pas toujours aussi vertueuses que dans les bonnes intentions de départ.

Dit autrement, et j'en aurai terminé, si Saint-Egrève fait partie du cœur de Métropole, à nous élus, de tout faire pour que les saint-égrèvois portent la Métropole dans leur cœur !